

**Programme Local de Prévention
Des Déchets Ménagers et Assimilés
Du SMITOM–LOMBRIC
2016-2021**



SMITOM-LOMBRIC – rue du Terre de Chérisy – 77000 Vaux-le-Pénil

Tél. 0 800 81 49 10

smitom@lombric.com ou www.lombric.com

Éditorial

Moins de déchets c'est possible !

Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2011 dans une démarche en faveur de la réduction des déchets et a mis en place un Programme Local de Prévention sur la base de cette idée simple : **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !**

C'est ainsi que le compostage individuel a été très largement développé et que notre Syndicat a élaboré un programme de prévention des déchets destiné à diversifier et étendre ces actions liées au développement durable.

Ce nouveau Programme 2016-2021 vise à mettre en œuvre 5 démarches :

- Agir sur les biodéchets (déchets de jardinage et de cuisine) ;
- Agir sur les déchets des partenaires ;
- Agir sur le comportement lors de l'acte d'achat ;
- Agir sur les déchets des déchèteries ;
- Agir pour augmenter les performances de tri.

L'objectif ambitieux du SMITOM-LOMBRIC en accord avec toutes les Collectivités de son territoire est de réduire de 10 % la production annuelle de déchets d'ici 4 ans.

Telle est notre nouvelle feuille de route pour mieux prévenir et valoriser nos déchets.

Frank Vernin,
Président du SMITOM-LOMBRIC

Table des matières

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
2	PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC	4
2.1	Les adhérents du SMITOM-LOMBRIC	4
2.2	La compétence collecte	6
2.3	La compétence traitement	7
3	PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE	11
4	SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX	13
4.1	Le périmètre du Programme Local de Prévention du SMITOM-LOMBRIC	13
4.2	Production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire	14
4.3	MODECOM 2016	16
5	THÉMATIQUES CHOISIES	18
6	ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	20
7	CONCLUSIONS DE L'ÉTAT DES LIEUX ET MATRICE AFOM	25
8	FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU SMITOM-LOMBRIC	27
8.1	Les objectifs	27
8.2	Thématique A : les biodéchets	27
8.3	Thématique B : les déchets des partenaires	28
8.4	Thématique C : le comportement lors de l'acte d'achat	28
8.5	Thématique D : les déchets des déchèteries	28
8.6	Thématique E : augmenter les performances de tri	29
9	FICHES ACTIONS	30
10	CONCLUSION	89

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le SMITOM-LOMBRIC poursuit sa démarche en faveur de la réduction des déchets et s'est lancé dans un nouveau Programme Local de Prévention, devenu réglementairement obligatoire depuis juillet 2015.

Le Programme se base sur un état des lieux¹ précis et est également le fruit d'échanges et de concertations avec les divers acteurs du territoire notamment lors de la réalisation de divers groupes de travail.

La prévention est définie comme « les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits » (article 3 de la directive 2008/98/CE).

L'objectif est de réduire de 10% la production de tous les déchets ménagers et assimilés d'ici 2020, conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2016-2021 du SMITOM-LOMBRIC



¹ Rapport d'état des lieux réalisé et disponible

2 PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

Nom :

*Syndicat Mixte Intercommunal de
Traitement des Ordures Ménagères Centre
Ouest Seine-et-Marnais – SMITOM-
LOMBRIC*

Adresse :

*Rue du Tertre de Chérisy
77000 VAUX-LE-PÉNIL*

Site web :

www.lombric.com

Le SMITOM-LOMBRIC est chargé de réaliser et d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 63 communes (311 000 habitants) et la compétence collecte pour 30 communes (146 000 habitants).

2.1 Les adhérents du SMI TOM-LOMBRIC

Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 63 communes, soit un total de 311 000 habitants, pour une superficie de 829,4 km². Ces communes regroupent les Communautés de communes et les Communautés d'agglomérations adhérentes dont la description en termes de superficie et de nombre d'habitants est présentée ci-dessous.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, 18 communes

Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-Is-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy,

Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villers en Bière et Voisenon.

Nombre d'habitants : : 132 247 soit **42,5% de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**

Superficie : 133,11 km² soit **16% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC**

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, 26 communes

Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Héricy, Fontainebleau, Montigny-sur-Loing, Moret-Loing-et-Orvanne, Perthes-en-Gâtinais,

Saint Germain-sur-Ecole, Saint Martin-en-Bière, Saint Sauveur-sur-Ecole, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine.

Nombre d'habitants : 94 285 soit **30.3 % de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**

Superficie : 450,53 km² soit **54.40% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC²**

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (ex SICTOM de Sénart), 6 communes

Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert Saint Denis.

Nombre d'habitants : 70 080 soit **22.5 % de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**

Superficie : 68,93 km² soit **8,3 % de la superficie du SMITOM-LOMBRIC**

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, 13 communes

Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie.

Nombre d'habitants : 14 225 soit **4,6% de la population totale du SMITOM-LOMBRIC**

Superficie : 176,79 km² soit **21,3% de la superficie du SMITOM-LOMBRIC**

• **Superficie du territoire par EPCI**

EPCI	Superficie en km²	En % du territoire	Densité moyenne (hab./km²)
CA Melun Val de Seine	133,11	16,0	937,5
SMICTOM de la Région de Fontainebleau	450.53	54,4	207,4
CA Grand Paris Sud (ex SICTOM de Sénart)	68,93	8,3	926,1
CC Brie des Rivières et Châteaux	176,79	21,3	80,7
Total SMITOM-LOMBRIC	829,36 km²	100,0	367,8
Total DEPT 77	5 915 km²	→ 14,0 % du DEPT	230,8

² La forêt de Fontainebleau couvre une part importante du territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

Commentaires

Le SMITOM-LOMBRIC représente 14,0% de la superficie totale du département de Seine-et-Marne mais affiche une densité de population supérieure à celui-ci.

C'est le SMICTOM de la Région de Fontainebleau qui occupe la superficie la plus élevée (54,4% du territoire du SMITOM-LOMBRIC). Il est important de signaler que cette collectivité englobe 26 communes, y compris la Ville de Fontainebleau, et la forêt du même nom qui couvre 25 000 ha de surface boisée, soit 72% du territoire.

Deux collectivités affichent une densité de population supérieure à la moyenne du SMITOM-LOMBRIC : il s'agit de la CA Melun Val de Seine et du SICTOM de Sénart.

Pour mener à bien sa mission, le SMITOM-LOMBRIC dispose de plusieurs filières composées de diverses installations (réseau de déchèteries, quais de transfert, plates-formes de compostage, plate-forme de tri d'encombrants, centre de tri et une unité de valorisation énergétique) implantées sur plusieurs sites et la coordination d'une flotte de poids lourds assurant le transport des déchets des ménages vers les unités de traitement. Toutes ces activités sont assurées par des prestataires.

2.2 La compétence collective

Les 30 communes qui ont confié la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont les 18 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les 12 communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Le Syndicat sous-traite l'ensemble des activités de collecte.

Pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et pour la commune de Fouju la collecte des OMR, des

encombrants, des déchets verts et des emballages se fait en porte à porte. Le verre, ainsi les journaux / magazines, sont collectés en apport volontaire.

Pour la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, la collecte des OMR, des encombrants et des emballages se fait en porte à porte. Les déchets verts, le verre et les journaux / magazines sont collectés en apport volontaire.

Prestataires de collecte et leurs communes d'action

OURRY	VEOLIA AUBINE	KUTLER
Blandy les Tours, Châtillon la Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet en Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence en Brie	Boissise la Bertrand, Boissettes, Fouju, Livry sur Seine, Le Mée sur Seine, Melun Nord, Montereau sur le Jard, Saint Germain Laxis, Rubelles, Voisenon et Vaux le Pénil	Boissise le Roi, Dammarie les Lys, La Rochette, Melun Sud, Seine Port, Pringy, Saint Fargeau Ponthierry et Villiers en Bière

2.3 La compétence traitement

Comme indiqué dans l'introduction, le SMITOM-LOMBRIC est compétent en matière de traitement des déchets pour l'ensemble des communes adhérentes (63). À cette fin, le SMITOM-LOMBRIC dispose de plusieurs outils dont il délègue la gestion à Véolia Propreté / Generis :

- un réseau de déchèteries (11) ;
- trois quais de transfert (Boissise-le-Roi, Samoreau et Réau) ;
- deux plates-formes de compostage (Samoreau et Réau) ;
- une plate-forme de tri sommaire des encombrants (Vaux-le-Pénil) ;

- un centre de tri des emballages (Vaux-le-Pénil) ;
- et une Unité de Valorisation Énergétique (Vaux-le-Pénil).

La gestion des 11 déchèteries est déléguée à Véolia Propreté / Generis. Parmi celles-ci, 9 d'entre elles sont gérées directement par Véolia Propreté / Generis. Comme indiqué dans le tableau suivant, Véolia Propreté / Generis sous-traite la gestion des 3 autres à Kutler.

Déchèterie de	Exploitant
Vaux-le-Pénil	Aubine
Orgenoy	Kutler
Saint Fargeau-Ponthierry	Kutler
Mée-sur-Seine	Aubine
Vulaines-sur-Seine	Aubine
Châtelet-en-Brie	Aubine
Écuellen	Aubine
Bourron-Marlotte	Aubine
Dammarie-les-Lys	Kutler
Savigny-le-Temple	Aubine
Boissise-le-Roi	Aubine

La carte ci-après indique l'emplacement de toutes les installations du SMITOM-LOMBRIC sur le territoire.



le SMITOM-LOMBRIC



Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marne.
 SMITOM-LOMBRIC Centre Ouest Seine-et-Marne - Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénil - tél. : 0800 814 910 (appel gratuit) - smitom@lombric.com - www.lombric.com -  

Afin d'optimiser la collecte des déchets et de limiter les déplacements en camion, le SMITOM-LOMBRIC dispose de 3 quais de transfert : Boissise-le-Roi, Samoreau et Réau. Les déchets ainsi centralisés sont directement envoyés vers l'Unité de Valorisation Energétique (UVE). La gestion de ces quais de transfert ainsi que le transport des déchets vers l'UVE est délégué à Véolia Propreté / Generis.

Les déchets verts collectés en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèteries sont acheminés vers les deux plates-formes de compostage et transformés en compost et/ou broyat.

Les encombrants collectés en porte-à-porte et en déchèteries sont acheminés vers la plate-forme de tri sommaire des encombrants afin d'être séparés. Les métaux y sont dissociés et revendus à un repreneur spécialisé. Le reliquat est scindé : les encombrants incinérables sont envoyés directement à l'UVE pour y être incinérés et les encombrants non

incinérables sont envoyés en Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU sur la commune de Fouju).

Les emballages collectés en porte-à-porte sont acheminés vers le centre de tri. Une fois triés, les matériaux sont ensuite revendus directement à des repreneurs. Les refus de tri sont renvoyés vers l'UVE pour y être incinérés.

Le verre collecté en apport volontaire est directement acheminé vers l'usine de traitement du collecteur, situé en dehors du territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Les journaux / magazines collectés en apport volontaire sont directement revendus à des repreneurs. Ces derniers ne transitent donc pas par le centre de tri.

Enfin, les autres déchets collectés en déchèterie (autres que les végétaux et les encombrants) sont directement traités par les repreneurs spécifiques en fonction du type de déchets.

3 PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE

Population :

311 000 habitants

Densité :

367 habitants / km²

Dynamique d'évolution :

+2,0 % par an

Population

La densité de population est très variable entre adhérents ainsi que d'une commune à l'autre pour un même adhérent. La densité la plus élevée (< 500 hab/km²) est constatée pour les Communes de Melun, Le Mée-Sur-Seine, Dammarie-les-Lys, La Rochette, Vaux-le-Pénil, Rubelles, Boissise le Roi, Pringy et Saint Fargeau Ponthierry (CA Melun Val de Seine), Cesson, Savigny-Le-Temple, Nandy et Lieusaint (CA Grand Paris Sud), Avon, Saint-Mammès, Veneux-les-Sablons, Champagne-sur-Seine, Thomery et Vulaines-sur-Seine (SMICTOM de la Région de Fontainebleau).

À l'inverse neuf communes ont moins de 50 habitants au mètre carré, parmi elles Montereau-le-Jard, Villiers en Bière (CA Melun Val de Seine), Châtillon-la-Borde, Les Écrennes, Échouboulains, Machault

(CC Brie des Rivières et Châteaux), Montarlot, Villemer (SMICTOM de la Région de Fontainebleau) et Fleury-en-Bière (ex CC Pays de Bière). Ces communes sont en effet dans un secteur rural.

Logement

La configuration de l'habitat est très variable selon l'adhérent concerné. Sur le territoire de l'ex CC Pays de Bière (6 communes/9), la CC Brie des Rivières et Châteaux (8 communes/13), le SMICTOM de la Région de Fontainebleau (5 communes/21) et la CAMVS (4 communes/18), plus de 9 logements sur 10 sont des maisons.

59,2% des logements du territoire du SMITOM-LOMBRIC sont des appartements ; donc un peu plus d'un

administré sur deux vit dans un appartement.

Milieu scolaire

Les équipements scolaires de l'enseignement du premier et du second degré se concentrent sur les collectivités qui comptent le plus d'habitants : la CA Melun Val de Seine, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et la CA Grand

Paris Sud. La CA Grand Paris Sud et la CC Brie des Rivières et Châteaux montrent une part plus importante d'habitants de moins de 20 ans.

Ces informations montrent une massification des établissements scolaires et donc un potentiel de jeune public, qui peut être sensibilisé, éduqué à la réduction des déchets.



4 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX

4.1 Le périmètre du Programme Local de Prévention du SMITOM-LOMBRIC

Le SMITOM-LOMBRIC est le porteur du Programme Local de Prévention (PLP) sur l'ensemble de son territoire de compétence collective (Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux) pour 2016-2021. Compte tenu de la refonte du découpage territorial le SMITOM-LOMBRIC a choisi dans un premier temps de n'appliquer son Programme Local de Prévention que sur son territoire collectif.

Chez ses voisins adhérents pour la compétence traitement :

- La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (l'ex SICTOM de Sénart) s'est doté d'un Programme Local de Prévention en 2018.

- Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau s'est, quant à lui, lancé dans son Programme Local de Prévention (PLP) dès 2010 et a relancé un nouveau PLP 2017-2023 sur son territoire.

Le SMITOM-LOMBRIC jouera, dans ce cadre, le rôle de coordinateur sur l'ensemble de son territoire. En effet, afin de favoriser une bonne coordination entre les Programmes Locaux de Prévention des déchets menés sur tout son territoire, le SMITOM-LOMBRIC prévoit un échange régulier avec les chargés de prévention des autres collectivités.

4.2 Production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire

Les données présentées sont la production des déchets en 2010 (année de référence) et 2016 (première année du nouveau

Programme Local de Prévention) sur le territoire de compétence collecte du SMITOM-LOMBRIC.

Tonnages en 2010

Gisements	CA Melun Val de Seine	CC Vallées et Châteaux	CC Seine- Ecole	Fouju	SMITOM- LOMBRIC	Ratios en kg/hab/an	Ratios en %
OMR	32 430	3 845	4 346	116,72	40 737,72	296,87	54,4
Emballages / Centre de tri	1 813,56	340,86	267	16,12	2 437,54	18,49	3,4
Verre	1 637,32	366,24	377,79	13,29	2 394,64	17,45	3,2
Journaux / Magazines	1 155,28	200,41	189,52	5,57	1 550,78	11,30	2,1
Textile	0	0	0	0	0	0	0
Déchets verts	5 741,48	898,86	1 367,44	70,42	8 078,2	58,87	10,8
Encombrants PTS + tout venant	2 232,61	202,62	67,82	0	2 503,05	18,24	3,3
Déchèteries					17 138,86	124,90	22,9
Total	45 009,73	5 853,99	6 615,57	322,12	74 840,79	545,39	100

En 2010, les gisements de déchets les plus importants sont constitués :

- des ordures ménagères résiduelles, soit 54,4% du gisement global ;
- des déchets verts (10,8%) ;

- et des déchets issus des déchèteries (22,9%).

Ces 3 gisements participent, à hauteur de 88,1%, au ratio global de déchets ménagers et assimilés par habitant.

Tonnages en 2016

Gisements	CA Melun Val de Seine	CC Vallées et Châteaux	CC Seine- Ecole	Fouju	SMITOM- LOMBRIC	Ratios en kg/hab/an	Ratios en %
OMR	31 586	3 752	4 706	144	40 188	283,78	55,6
Emballages / Centre de tri	2 414	380	330	19	3 143	22,19	4,3
Verre	1 904	312	Intégrés aux valeurs de la CAMVS	14	2 230	15,75	3,1
Journaux / Magazines	924	149		4	1 077	7,60	1,5
Textile	161	20		1	182	1,28	0,25
Déchets verts	6 167	1 283	1 572	74	9 096	64,23	12,6
Encombrants PTS + tout venant	1 870	236	92	0	2 198	15,52	3,05
Déchèteries					14 133,58	99,80	19,6
Total	45 026	6 132	6 700	256	72 247,58	510,15	100

En 2016, les gisements de déchets les plus importants sont constitués :

- des ordures ménagères résiduelles (soit 55,6% du gisement global),
- des déchets verts (12,6%) ;
- et des déchets issus des déchèteries (19,6%).

Ces 3 gisements participent, à hauteur de 87,8%, au ratio global de déchets ménagers et assimilés par habitant.

Compte tenu de l'objectif de -10% de la production de déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010, des flux de déchets visés (à savoir les ordures ménagères, les déchets issus de collectes sélectives et des déchèteries), il s'agit d'une réduction de **54,5 kg/hab sur 10 ans** afin d'atteindre une production de Déchets

Ménagers et Assimilés de 490,89 kg/hab/an en 2020.

En 2016, la production de Déchets Ménagers et Assimilés est de 510,15 kg/hab/an ; il reste **encore à atteindre une réduction de 19,27 kg/hab/an avant 2020.**

4.3 MODECOM 2016

Dans une démarche prospective et afin d'évaluer les progrès potentiels à effectuer dans le cadre de ces projets, le SMITOM-LOMBRIC a souhaité connaître la composition des ordures ménagères résiduelles à travers trois campagnes de caractérisations.

Une première campagne de caractérisation a eu lieu en juillet 2012. Celle-ci a permis d'identifier un potentiel de réduction de 140 kg/habitant/an, notamment en ciblant les zones semi-rurales et pavillonnaires. Le potentiel de détournement de déchets recyclables a quant à lui concerné les zones les plus rurales ou les plus denses.

Deux ans après la mise en place de plusieurs actions de communication et d'accompagnement au changement pour

un meilleur tri et une réduction des ordures ménagères, la deuxième campagne montrait des résultats positifs avec un potentiel de réduction de 121 kg/habitant/an.

Quatre ans après la première campagne (en 2016), le SMITOM-LOMBRIC a souhaité étudier l'évolution des comportements en réalisant une troisième campagne de caractérisation.

Cette dernière campagne a permis d'identifier ou de confirmer les gisements à privilégier :

- Les biodéchets (déchets verts et gaspillage alimentaire),
- Le tri (journaux, verre, textile, plastiques...) ainsi que le papier et les cartons.



Résultats de la caractérisation de 2016

Potentiel détournement

Potentiel prévention

Potentiel recyclable

Résiduels

Pendant cette caractérisation plusieurs éléments ont été mis en évidence sur la composition de nos ordures ménagères :

Le potentiel recyclage à 35%, sous-catégories des ordures ménagères faisant l'objet d'une consigne de tri et pouvant être recyclées, nous y retrouvons notamment les journaux, les revues, les magazines, les emballages cartons, le verre et les emballages plastiques.

Le potentiel prévention à 31%, sous-catégories des Ordures Ménagères résiduelles qui peuvent faire l'objet d'actions de réduction des quantités de déchets comme les déchets compostables,

le textile, les restes alimentaires, les aliments non consommés sous emballage, les sacs de caisse ou encore les imprimés publicitaires.

Le potentiel détournement à 4%, sous-catégories des Ordures Ménagères résiduelles pouvant être détournées vers les filières REP ou en déchèteries (dont déchets dangereux), nous y trouvons les meubles, les médicaments, les pneus...

La fraction des résiduels à 30%, sous-catégories ne pouvant faire l'objet d'aucun détournement techniquement possible dans l'état actuel de la gestion des déchets.

4.4 MODECOM 2018

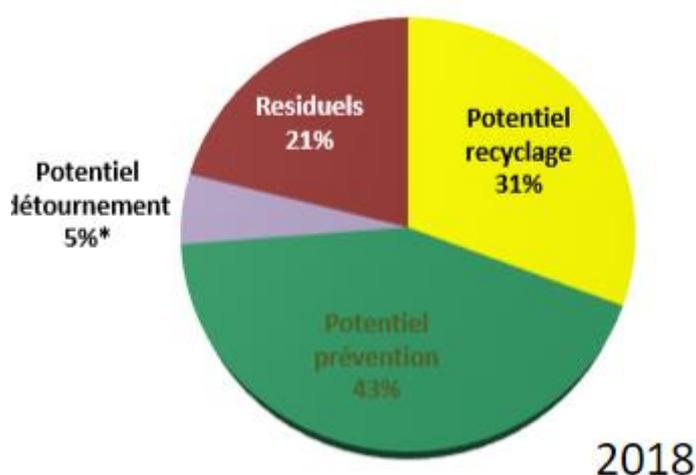
En juin 2018, le SMITOM-LOMBRIC a relancé une campagne de caractérisations des ordures ménagères pour l'ensemble des adhérents du SMITOM-LOMBRIC. 3 échantillons de 250 kg par adhérent, soit 18 échantillons, ont été triés en 10 jours par un bureau d'études.

Les principales conclusions concernant le **potentiel recyclage** sont :

- 31% de la poubelle OMR pourraient être recyclés (contre 35% en 2016 et 2014 et 28% en 2012) : le geste de tri s'effectue de mieux en mieux,
- Augmentation de la quantité de papiers bureautique dans les ordures ménagères (+4.2 kg/hab/an entre 2016 et 2018),
- Forte représentation des emballages cartons (25.4 kg/hab/an contre 21 kg/hab/an en 2016).

Les principales conclusions concernant le **potentiel prévention** sont :

- Une forte augmentation des déchets compostables, donc un potentiel important,
- Une augmentation de la quantité de textiles entre 2016 et 2018 : +7,9 kgf/hab/an,
- 17,6 kg/hab/an de déchets liés au gaspillage alimentaire (quantité encore très importante),
- Diminution du gaspillage alimentaire par rapport à 2016,
- Augmentation des imprimés publicitaires (11,7 kg/hab/an contre 4 kg/hab/an en 2016).



Au total le SMITOM-LOMBRIC aura lancé 4 caractérisations des ordures ménagères.

5. THÉMATIQUES CHOISIES

Une première réflexion de groupe avait été menée, puis validée pour identifier les nouvelles grandes thématiques du Programme Local de Prévention 2016-2021 :

- Agir sur le comportement lors de l'acte d'achat : rendre l'administré Consom'acteur (communication sur le conditionnement, la DLC / DLUO, l'eau du robinet, les sacs de caisse...)
- Agir sur les biodéchets (travail sur le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires, développement de toutes les formes de compostage, doggy bag, broyage des déchets verts...)
- Agir sur les déchets des déchèteries (broyage des déchets verts, réemploi/réparation...)
- Agir auprès des autres partenaires (promotion de l'éco-exemplarité, challenge pour mettre en place des éco-administrations et/ou éco-entreprises...)
- Agir pour augmenter les performances de tri

6. ÉVALUATION DU POTENTIEL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le potentiel de réduction est la quantité des déchets évités de par la mise en œuvre des actions de prévention, généralement exprimée en kg/hab/an.

Afin d'estimer le potentiel de réduction global, des hypothèses d'objectif ont été proposées pour chaque action.

Ces données ont permis l'élaboration d'un tableau spécifique pour le SMITOM-LOMBRIC qui intègre le potentiel de réduction à l'horizon 2020 en lien avec la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SMITOM-LOMBRIC ci-dessous.



En 2010 :

Production de Déchets Ménagers et Assimilés : 545,39 kg/hab/an

En 2016 :

Production de Déchets Ménagers et Assimilés : 510,15 kg/hab/an

*% de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à 2010 :
-6,46%*

En 2018 :

Production de Déchets Ménagers et Assimilés : 533,15 kg/hab/an

*% de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à 2010 :
-2,38 %*

En 2020 :

Production de Déchets Ménagers et Assimilés : 522,87 kg/hab/an

*% de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à 2010 :
-4,26%*

Thématiques	Actions	Sous-actions	Tonnage évité	Potentiel de réduction de Déchets Ménagers et Assimilés /an	Hypothèses d'objectifs
A: Agir sur les biodéchets	A.1. Développer le broyage des déchets verts à domicile	Acheter un broyeur	990 T	1,38%	10% des administrés ayant des maisons individuelles utilisent la prestation de broyage
		Communiquer sur l'intérêt d'un broyeur auprès des particuliers			
	A.2. Promouvoir le jardinage au naturel	Communiquer sur l'intérêt du jardinage au naturel	Non estimé	Non estimé	Distribution d'un flyer à 80% des logements (soit 49 040 logements)
		Proposer des ateliers pratiques	Non estimé	Non estimé	Proposer 2 ateliers/an
		Mobiliser les écoles sur les jardins pédagogiques	Non estimé	Non estimé	10 écoles/an
	A.3. Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires	Doter les écoles en composteurs pédagogiques	1,05 T	0,0015%	Doter 10 écoles/an, 1kg/semaine détourné des Ordures Ménagères
		Accompagner les établissements à la mise en place de composteurs de grandes capacités	16 T	0,066%	Accompagner la mise en place de 2 composteur de grandes capacités/an, avec l'expérience au moins 8 tonnes sont détournées par an.
	A.4. Développer le compostage chez les ménages	Mobiliser les ménages sur le compostage individuel	53,6 T	0,074%	Doter 15% du territoire, soit vendre 3919 composteurs
		Doter les habitats collectifs en composteur	128 T	0,0024%	Doter 5 habitats collectifs par an, 100 foyers par habitat collectif et environ 300g détournés
	A.5. Sensibiliser les ménages à l'anti-gaspi/zéro déchet	Lancer un défi "Famille"	0,09 T	0,00013%	Sensibiliser 2 familles volontaires, soit en moyenne 20 kg/hab/an évité

		Lancer une campagne grand public	7 080 T	0,01%	Sensibiliser le grand public au zéro déchet
	A.6. Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires	Accompagner les établissements pour un diagnostic déchets et donner des astuces pour réduire le gaspillage	28,5 T	0,039%	11g de gaspillage alimentaire par repas évités, 100 convives par école, 125 jours/an et 50% des établissements en 2020
		Animer des ateliers anti-gaspi	Non estimé	Non estimé	4 ateliers/an, 100 élèves sensibilisés/établissement
	A.7. Mobiliser les grandes surfaces au problème du gaspillage alimentaire	Signer des conventions de partenariats	Non estimé	Non estimé	2 nouvelles conventions signées/an, 50 personnes sensibilisées/animation
B : Agir auprès des autres partenaires	A.8. Promouvoir la réduction des déchets dans les entreprises	Editer un guide déchets	Non estimé	Non estimé	Fournir un guide à chaque entreprise rencontrée (en lien avec la redevance spéciale)
		Accompagner les entreprises pour un diagnostic déchets et donner des astuces pour réduire leurs déchets	Non estimé	Non estimé	Accompagner 50% des entreprises
	A.9. Développer les relations entre les partenaires	Lancer un groupe de travail "Ecologie industrielle et territoriale"	Non estimé	Non estimé	2 réunions/an
		Promouvoir le site de la Bourse aux déchets (Chambre de Commerces et d'Industries Ile-de-France)	Non estimé	Non estimé	1 réunion/semestre en lien avec la Chambre de Commerces et d'Industries

		Promouvoir et échanger les bonnes conduites	Non estimé	Non estimé	1 réunion/semestre en lien avec la Chambre de Commerces et d'Industries
	Mobiliser les administrations	Editer "Le cahier éco-exemplaire" n°2	Non estimé	Non estimé	Faire participer toutes les communes du territoire
		Communiquer sur les filières à Responsabilité Elargie du Producteur	Non estimé	Non estimé	Ajouter une page sur le site internet du lombric et informer toutes les communes
		Dynamiser l'Eco-Lombric	Non estimé	Non estimé	1 réunion/trimestre
C : Agir sur le comportement lors de l'acte d'achat	Promouvoir le réemploi, le don et la réparation	Promouvoir l'annuaire du réemploi et de la réparation et les acteurs locaux	Non estimé	Non estimé	2 ateliers/an
		Etudier la mise en place d'une plateforme d'échange entre les particuliers et professionnels	Non estimé	Non estimé	Création d'une plateforme d'échanges en lien avec la Chambre de Commerces et d'Industries
		Organiser un évènement sur le réemploi, le don et la réparation	898,5 T	0,60%	1 évènement/an, 100 personnes sensibilisées sur l'évènement
	Sensibiliser les ménages dans les commerces	Promouvoir les fournitures scolaires éco-responsables	0,011 kg	0,002%	1 animation/an/GMS, 50 personnes sensibilisées par animation
D : Agir sur les déchets des déchèteries	Promouvoir les déchèteries	Promouvoir le guide	Non estimé	Non estimé	Distribution d'un flyer à 80% des logements (soit 49 040 logements)
	Sensibiliser sur les Déchets Diffus Spécifiques	Organiser des animations sur les dangers des	179 T	0,25%	2,5 kg/hab/an (d'après caractérisation) et 50% de déchets dangereux à capter

		produits phytosanitaires et d'entretien			
		Développer le projet SCRELEC dans les établissements scolaires	3 T	0,004%	4 PA usagées/foyer et 25g par PA ; collecter 1 tonne/an sur tout le territoire
E : Agir pour augmenter les performances de tri	Développer les actions de terrain	Animer des ateliers tri sur tout le territoire	Non estimé	Non estimé	4 ateliers /an
	Sensibiliser les ménages sur le tri	Créer une communication grand public (flyers, affiches....)	Non estimé	Non estimé	Relancer une campagne pour le grand public
		Former les gardiens des habitats collectifs	Non estimé	Non estimé	Former 75% des gardiens
	Promouvoir le STOP PUB	Relancer une campagne massive	239 T	0,33%	13kg/hab/an évités et 61 299 logements ; doter 30% des BAL
En 2020, le SMITOM-LOMBRIC devrait atteindre les			9 616,74 T évitées	9,22%	en comptant uniquement les actions avec des tonnages supposés
En 2016 le pourcentage de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés était de				6,46%	

7. CONCLUSIONS DE L'ÉTAT DES LIEUX ET MATRICE AFOM

Cette matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces) doit être considérée comme un outil évolutif qui sera amené à s'adapter aux changements

intervenant dans l'environnement du SMITOM-LOMBRIC et au sein de la structure.

Atouts	Faiblesses
<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déchets Ménagers et Assimilés en baisse de 6,46% entre 2010 et 2016 - Projet d'uniformisation des consignes de tri sur le territoire SMITOM-LOMBRIC <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme Local de Prévention 2011-2015 - Éco-team au SMITOM-LOMBRIC - Élu référent prévention - Information et Sensibilisation vers le grand public (Journées Portes Ouvertes) - Système de Management Intégré Qualité Sécurité Environnement et Énergie - Service communication et outils spécifiques <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration étroite avec la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine - Partenariat avec les acteurs locaux (ex. : grandes Surfaces, Recyclerie, Conseil Général, Education Nationale) - Appartenance à différents réseaux déchets (Amorce, GEDEM 77) 	<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas la compétence collecte sur toutes les communes <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté pour coordonner les différents Programmes Locaux de Prévention - Notion de balance bénéfice environnemental / coût financier - Multitude de tâches et difficulté de gestion du temps <p><i>En 2020, la création d'un service prévention au SMITOM a pallié à cette difficulté.</i></p> <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de mobilisation sur les réunions de travail - Travail de conviction des élus à faire pour le Programme Local de Prévention - Manque de moyens de certains adhérents pour s'engager dans la prévention - Partenariat faible avec certains acteurs (ex. : chambres consulaires, bailleurs, tourisme)

Opportunités	Menaces
<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle moteur de l'ADEME et de la Région Ile-de-France <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiatives de la Ville de Melun - Cadre défini par l'Education Nationale en matière d'Education au Développement Durable (programmes disciplinaires et les projets d'établissements) - Expérience de jardin partagé par l'un des principaux bailleurs (OPH77) <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire vert et rural, forte proportion de maisons avec jardin (sauf pour la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine) - Communes avec forte concentration d'habitats collectifs et faibles revenus - Communes avec natalité forte - Présence d'acteurs de l'économie sociale et solidaire (Recyclerie, AIP Réfon, Le Relais) - Dynamisme acteurs économiques (Chambre de Commerces et d'Industries – Chambre des Métiers de l'Artisanat) sur le plan environnemental - Présence de médias locaux de proximité - Obligation de la mise en place d'un PCAET pour les intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon 2019 	<p>Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitudes de consommation proches de la métropole parisienne - Diminution ou arrêt des aides financières des partenaires moteurs <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réticences à l'égard de l'eau du robinet - Peu d'établissements scolaires investis dans une démarche globale de Développement Durable (E3D). - Essoufflement des démarches Agenda 21 <p>Territoire et population :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens de certains adhérents pour la promotion - Phénomène des « communes dortoirs » : les actifs travaillent hors de leur commune de résidence - Actes de vandalisme - difficultés de mettre en place des actions sans l'implication des bailleurs et des gardiens d'immeubles qui ont d'autres priorités (sécurité, propreté) - Tourisme de passage (événements d'un jour)

8. FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU SMITOM-LOMBRIC

8.1 Les objectifs

Objectif chiffré :

Atteindre une réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique et la croissance verte (tous les déchets produits par les habitants, dont les déchets des déchèteries) entre 2010 et 2020, soit descendre à 490 kg/habitant en 2020 (avec année de référence 2010).

Stratégie adoptée :

Le Programme Local de Prévention du SMITOM-LOMBRIC se décline en 5 thématiques :

- Thématique A : les biodéchets ;
- Thématique B : les déchets des partenaires (promotion de l'éco-exemplarité, challenge pour mettre en place des éco-administrations et/ou éco-entreprises...);
- Thématique C : le comportement lors de l'acte d'achat (l'administré est Consom'acteur, communication sur le conditionnement, la DLC (Date Limite de Consommation) / DDM (Date de Durabilité Minimale), l'eau du robinet, les sacs de caisse...);

- Thématique D : les déchets des déchèteries (broyage des déchets verts, réemploi/réparation...);
- Thématique E : augmenter les performances de tri.

8.2 Thématique A : les biodéchets

Le SMITOM-LOMBRIC a déjà mené un travail important pour développer le compostage individuel et animations autour de cette thématique. D'autre part, le SMITOM-LOMBRIC propose des composteurs individuels à prix réduit aux habitants.

- **Action n°A.3 : Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires**, en dotant les établissements d'un composteur pédagogique (300L ou 600L) puis si l'opération fonctionne en ajoutant un composteur de grande capacité ;
- **Action n°A.4 : Développer le compostage chez les ménages** (individuel et collectif).

En parallèle avec les actions autour du compostage, le SMITOM-LOMBRIC souhaite :

- **Action n°A.1 : Développer le broyage des déchets verts à domicile**, en partenariat avec une association ou une entreprise locale ;
- **Action n°A.2 : Promouvoir le jardinage au naturel.**

De plus le SMITOM-LOMBRIC souhaite prendre part à la politique nationale de réduction du gaspillage alimentaire en proposant de nombreuses actions pour le Programme Local de Prévention 2016-2021 :

- **Action n°A.5 : Sensibiliser les ménages à l'anti-gaspi/zéro déchet**, en proposant des outils de communication et d'animation pour réduire le gaspillage ;
- **Action n°A.6 : Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires**, en menant des actions sur les modalités du service dans les cantines et en sensibilisant les convives ;
- **Action n°A.7 : Mobiliser les grandes surfaces au problème du gaspillage alimentaire.**

8.3 Thématique B : les déchets des partenaires

De nombreux partenaires utilisent le service de collecte du SMITOM-LOMBRIC et les tonnages sont pris en compte dans les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés. Ainsi le syndicat a souhaité :

- **Action n°B.1 : Promouvoir la réduction des déchets dans les entreprises**, via l'édition d'un guide et d'un accompagnement ;
- **Action n°B.2 : Développer les relations entre les partenaires**, c'est-à-dire échanger les bonnes pratiques, lancer un groupe de travail....
- **Action n°B.3 : Mobiliser les administrations.**

8.4 Thématique C : le comportement lors de l'acte d'achat

Cette thématique englobe les actions de réparation, de réemploi et réutilisation des meubles, des électroménagers, des objets, des vêtements, des livres, etc..., ainsi que l'utilisation de fournitures éco-responsables. Les actions proposées sont :

- **Action n°C.1 : Promouvoir le réemploi, le don et la réparation ;**
- **Action n°C.2 : Sensibiliser les ménages à des achats responsables.**

8.5 Thématique D : les déchets des déchèteries

L'objectif de -10% de la production de déchets ménagers et assimilés prend également en compte les déchets apportés en déchèterie. Ainsi le SMITOM-LOMBRIC souhaite s'engager dans des actions telles que :

- **Action n°D.1 : Communiquer d'avantage sur les déchèteries**, afin

de commencer par sensibiliser les administrés sur les dépôts sauvages et la protection de l'environnement ;

- **Action n°D.2 : Sensibiliser sur les Déchets Diffus Spécifiques.** Les DDS ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères. Il s'agit donc de faire de la prévention sur la nocivité de ces produits.

8.6 Thématique E : augmenter les performances de tri

La prévention des déchets est l'étape précédente du tri. Le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix d'intégrer le tri dans le Programme Local de Prévention (PLP) même si les actions menées ne permettront pas de diminuer la production de Déchets



Ménagers et Assimilés. Ce choix tient compte de la politique globale du SMITOM-LOMBRIC en lien avec les objectifs de valorisation matière de la loi de transition énergétique et la croissance verte. Les actions proposées sont :

- **Action n°E.1 : Développer les actions de terrain**, comme des ateliers de tri ;
- **Action n°E.2 : Sensibiliser les ménages sur le tri**, en créant une campagne de communication grand public et en formant les gardiens des habitats collectifs ;
- **Action n°E.3 : Promouvoir le STOP Pub**, et relancer une campagne massive.

L'ensemble des actions évoquées précédemment font l'objet de fiches actions détaillées.

9 FICHES ACTIONS

THÉMATIQUE A : Les biodéchets

ACTION A.1 : Développer le broyage des déchets verts à domicile

Flux concernés : les déchets verts

Contexte et enjeux pour le territoire

Le Plan National de Soutien au Compostage Domestique piloté par l'ADEME vise à encourager la gestion des déchets ménagers organiques au plus près de leur lieu de production. Les déchets verts à gérer par les collectivités ne cessent de croître, elles sont donc amenées à chercher des filières pour s'en débarrasser mais surtout pour diminuer leurs quantités.

Proposer des solutions de broyage ou mettre du broyat de branches à disposition des particuliers offre divers avantages : pour la collectivité, moins de déchets verts à traiter et pour le particulier, moins de déplacements en déchèterie et un jardin en meilleure santé.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite proposer un service de broyage itinérant chez l'habitant. Il s'agit de créer un nouveau service public auquel l'administré pourrait adhérer moyennant une participation financière.

Le broyage à domicile serait proposé après prise de rendez-vous par internet ou par téléphone. Le service serait assuré si plusieurs conditions sont respectées :

- La taille est déjà faite (le service ne doit pas concerner l'élagage sous peine de se heurter à un problème de concurrence) ;
- Les végétaux sont ébranchés ;
- Le tri est réalisé en deux catégories : broyable et non broyable (pour les végétaux malades par exemple).

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les administrés à l'utilisation du broyat dans leur jardin
- Promouvoir les méthodes de jardinage au naturel
- Faire une phase de test sur la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux puis un déploiement au territoire de compétence collective

● **Objectifs quantitatifs :**

- 10% des administrés vivant en maison individuelle utilisent la prestation : 990 tonnes sont évitées

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Service communication du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents, le prestataire qui sera choisi

Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation :
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre de guides et Lombric Mag (nombre à diffuser)
- Moyens matériels : guide et Lombric Mag (nombre à imprimer)	- Nombre d'évènements organisés
- Moyens financiers : guide, Lombric Mag, refonte du site internet	

- **Indicateurs d'impact :**

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement :
- Fréquentation de la page du site internet	- Nombre de foyers ayant demandé la prestation
Indicateurs de flux de déchets évités :	
- Poids des déchets	

Indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP (%)
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		10	10	12	15	15
Résultat	0%	28,8%	14,0%	0,0%	0%	0%

Libellé de l'indicateur	Dépenses liées au broyage (communication, matériel)				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	- €	- €	2 174,92 €	- €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Guide broyage				Unité de mesure	Nombre imprimé
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif					10 000	15 000
Résultat	0	0	0	0	0	0

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Nombre de prestation de broyage				Unité de mesure	Nombre de prestation
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	0	0	0

Indicateurs de déchets détournés

Libellé de l'indicateur	Flux de déchets détournés				Unité de mesure	kg
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	0	0	0

ACTION A.2 : Promouvoir le jardinage au naturel

Flux concernés : les déchets verts

Contexte et enjeux pour le territoire

Le Plan National de Soutien au Compostage Domestique piloté par l'ADEME vise à encourager la gestion des déchets ménagers organiques au plus près de leur lieu de production. Les déchets verts à gérer par les collectivités ne cessent de croître, elles sont donc amenées à chercher des filières pour s'en débarrasser mais surtout pour diminuer leurs quantités.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC projette de sensibiliser les habitants du territoire sur le jardinage raisonné.

L'action consiste à diffuser à l'aide du site internet du SMITOM-LOMBRIC et d'un guide, des astuces de jardinage raisonné avec témoignages ou illustrations.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les administrés aux méthodes de jardinage au naturel
- Mettre à jour régulièrement le site internet avec des astuces de jardinage raisonné et délivrer des conseils lors du broyage itinérant.

- **Objectifs quantitatifs :**

- Non estimé

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Service communication du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents, le prestataire du broyage itinérant

Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre de guides
- Moyens matériels : guide (nombre à imprimer)	- Nombre d'évènements organisés
- Moyens financiers : guide	- Nombre d'écoles sensibilisées

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation		Indicateurs changement de comportement	
-	Nombre de personnes sensibilisées	-	Non mesurable
Indicateurs de flux de déchets évités :			
-	Non mesurable		

Indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		10	10	10	10	10
Résultat	0%	11,7%	11,3%	21,3%	5 %	5 %

Libellé de l'indicateur	Dépenses liées au jardinage au naturel (communication, matériel, ...)				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	-€	2 184,32 €	2 174,92 €	14 791,68 €	€	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Guide jardinage au naturel				Unité de mesure	Nombre imprimé
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif					10 000	15 000
Résultat	0	0	0	1000	0	0

Libellé de l'indicateur	Évènements organisés / participés				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif				5	10	10
Résultat	0	0	0	8	0	6

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Personnes sensibilisées				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif				100	150	200
Résultat	0	0	0	296	0	252

ACTION A.3 : Promouvoir le compostage dans les établissements scolaires

Flux concernés : les biodéchets

Contexte et enjeux pour le territoire

Le tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs a été rendu obligatoire dans le code de l'environnement (article 541-21-1 issu de la loi dite Grenelle 2). De même l'arrêté du 12 juillet 2011 fixe les seuils de production soumettant les gros producteurs à cette réglementation. Depuis 2016, le seuil est de 10 tonnes/an. Ainsi les gros établissements scolaires sont soumis à ce seuil et sont dans l'obligation de trier leurs biodéchets. Le composteur est une des méthodes pour trier les biodéchets.

Des composteurs et des bio-seaux (seau servant à mettre les bio-déchets de cuisine en attendant de les amener au composteur) sont remis aux habitants contre une participation financière depuis 2009. Plus de 3000 composteurs ont déjà été distribués.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite sensibiliser le public jeune du territoire, en proposant aux établissements scolaires de les doter en composteur.

L'action consiste à les doter d'un composteur dit « pédagogique » afin que les élèves commencent à se familiariser avec ce nouveau dispositif. La suite, pour les établissements les plus motivés, consiste à accompagner à la mise en place de site de compostage de grande capacité.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les élèves au tri et à la réduction des déchets
- Promouvoir le compostage en milieu scolaire et généraliser sa pratique vers les enfants

- **Objectifs quantitatifs :**

- Doter 10 écoles/an
- Accompagner la mise en place de 2 composteurs de grandes capacités/an.

Partenaires mobilisés
ADEME, Région Ile-de-France, Service communication du SMITOM-LOMBRIC, l'Education nationale et l'Académie de Créteil
Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre de convention de partenariat
- Moyens matériels : composteur pédagogique et site de compostage de grande capacité	- Nombre d'écoles sensibilisées
- Moyens financiers : composteur pédagogique et site de compostage de grande capacité	

- **Indicateurs d'impact :**

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement :
- Nombre d'établissements dotés	- Nombre d'enfants sensibilisés
Indicateurs de flux de déchets évités :	
- Relevé des tonnages	

A.3.1 Doter les écoles de composteurs pédagogiques

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		1	2	4	5	5
Résultat	0,9%	0,4%	0,9%	1,5%	1,5%	1,5%

Libellé de l'indicateur	Composteurs pédagogiques mis en place				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		5	7	10	10	15
Résultat	7	3	7	6	6	11

Libellé de l'indicateur	Composteurs pédagogiques				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	327,39 €	145,46 €	307,29 €	286,26 €	576 €	1056 €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Enfants sensibilisés				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	100	50	100	1 245	1230	2255

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Total d'établissements dotés				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	33	36	43	49	55	66

A.3.2 Accompagner les établissements à la mise en place de composteurs de grandes capacités

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0,2%	0,2%	0,4%	0,7%	0,7%	0,7%

Libellé de l'indicateur	Composteurs grande capacité mis en place				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	3	3	3	1	3	3

Libellé de l'indicateur	Composteurs grande capacité				Unité de mesure	€
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	330,00 €	330,00 €	330,00 €	330,00 €	330,00 €	330,00 €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Enfants sensibilisés				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	350	350	350	350	350	350

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Total d'établissements dotés				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	1	1	1	1	1	1

Indicateurs de déchets détournés

Libellé de l'indicateur	Flux de déchets détournés				Unité de mesure	T
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	10,5	10,5	10,5	10,53	10,5	10,5

ACTION A.4 : Développer le compostage chez les ménages

Flux concernés : les biodéchets

Contexte et enjeux pour le territoire

Les bio-déchets représentent une partie importante des ordures ménagères collectées. Les caractérisations d'ordures ménagères du SMITOM-LOMBRIC ont montré que la part de déchets fermentescibles est encore de 41 kg/habitant/an (2016) : déchets compostables et restes alimentaires.

Des composteurs et des bio-seaux (seau servant à mettre les bio-déchets de cuisine en attendant de les amener au composteur) sont remis aux habitants contre une participation financière depuis 2009. Plus de 3000 composteurs ont déjà été distribués.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite sensibiliser le grand public du territoire, en proposant des composteurs à tarif réduit et attractif.

L'action consiste à les doter les maisons individuelles et les habitats collectifs de composteurs afin que les foyers se familiarisent à la réduction des déchets.

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Donner aux habitants les rudiments du compostage domestique par une information pratique et théorique
- Par la signature de la charte, amener les habitants à s'engager dans la « bonne » utilisation de leur composteur
- Contribuer à améliorer la qualité du compost produit par les habitants et ce, quelle que soit la technique utilisée
- Généraliser la pratique du compostage en milieu urbain (habitat vertical)
- Créer une dynamique de proximité génératrice de lien social

● **Objectifs quantitatifs :**

- Doter 15% des maisons individuelles du territoire
- Doter 5 habitats collectifs par an

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Service communication du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents, les syndicats de copropriétés et les habitants

Evaluation

- Indicateurs d'activités :

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre de composteurs livrés
- Moyens matériels : composteur et site de compostage en pied d'immeuble	- Nombre d'habitats collectifs
- Moyens financiers : composteur et site de compostage en pied d'immeuble	

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement :
- Nombre d'habitats collectifs dotés	- Nombre de foyers pratiquant le compostage
Indicateurs de flux de déchets évités :	
- Poids des déchets	

Indicateurs d'activités et d'impacts

A.4.1 : Doter les habitats collectifs

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif		10	10	12,5	12,5	12,5
Résultat	11,7%	12,2%	12,3%	0%	3,3%	2%

Libellé de l'indicateur	Composteurs en pied d'immeuble				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	82,12 €	183,24 €	130,04 €	0 €	720 €	288 €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Nombre d'immeubles (ou résidences) dotés				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Objectif		1	2	5	5	5
Résultat	1	1	1	0	5	2

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Nombre de foyers qui compostent				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat	NC	15	15	-	35	16

Indicateurs de déchets détournés

Libellé de l'indicateur	Flux de déchets détournés				Unité de mesure	T
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat	NC	NC	NC	NC	1,400	0,720

A.4.2 : Mobiliser les pavillons

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Objectif		10%	15%	15%	20%	20%
Résultat	19,9%	15,6%	32,4%	24,7%	25 %	25%

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat	10 793,15 €	17 380,65 €	20 242,46 €	15 301,90 €	7 029 €	34 905 €

Indicateurs de réalisation

	Composteurs livrés	Unité	Nombre
--	--------------------	-------	--------

Libellé de l'indicateur					de mesure	
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	114	195	233	296	278	320

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Foyers dotés (moyenne sur CAMVS et CCBRC)				Unité de mesure	%
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	12,5%	13%	13,5%	14%	14,5%	15%
Résultat	12,86%	13,10%	14,57%	14,02%	14,92 %	15,05 %

Indicateurs de déchets évités

Libellé de l'indicateur	Quantité de déchets évités*				Unité de mesure	T
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	36,9	44,5	54,8	88,1	65	90

ACTION A.5 : Sensibiliser les ménages à l'anti-gaspi/zéro déchet

Flux concernés : les biodéchets

Contexte et enjeux pour le territoire

Les bio-déchets représentent une partie importante des ordures ménagères collectées. Les caractérisations d'ordures ménagères du SMITOM-LOMBRIC ont montré que la part de déchets fermentescibles est encore de 41 kg/habitant/an (2016) : déchets compostables et restes alimentaires.

Sur les 41 kg/habitant/an, 32 sont des restes alimentaires et des aliments non consommés encore sous emballages.

Descriptif de l'action

En 2014 et 2015, le SMITOM-LOMBRIC a lancé des campagnes grand public sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. La cible de ses campagnes était principalement les ménages. Le SMITOM-LOMBRIC a également mis sur son site internet de nombreux trucs et astuces pour l'anti-gaspi. De même une opération foyer témoin avait été lancée lors du premier Programme Local de Prévention et avait donné des résultats très probants : -27% de production des déchets ménagers.

L'action consiste à lancer un défi famille et relancer une campagne grand public afin de continuer à sensibiliser les ménages à la réduction des déchets.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Témoigner sur les actions possibles en matière de réduction des déchets auprès d'un nombre très limité de foyers du territoire
- Convaincre les habitants d'adopter des gestes de prévention grâce à l'exemple des foyers témoins
- Sensibiliser les habitants au mieux consommer, notamment à lire les étiquettes des produits

- **Objectifs quantitatifs :**

- Sensibiliser deux foyers du territoire
- Diminuer de 20 kg/hab/an leur production de déchets
- 5% de la population du territoire change de comportement sur les 4 prochaines années
- Potentiel de réduction sur les 5 ans : 4 kg/hab/an

Partenaires mobilisés
ADEME, Région Ile-de-France, Service communication du SMITOM-LOMBRIC, les ménages

Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre d'opérations
- Moyens matériels : pesées et affiches	- Nombre d'articles et de chroniques radios
- Moyens financiers : étude du foyer et suivi, affiches	

- **Indicateurs d'impact :**

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement :
- Nombre de foyers inscrits	- Nombre de foyers ayant suivi l'action jusqu'au bout
	- Sondage
Indicateurs de flux de déchets évités :	
- Poids des déchets	

A.5.1 : Lancer un défi "Famille"

Indicateur de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année					2020	2021
Objectif						
Résultat			0,4%	0,0%	0,0%	0,0%

Libellé de l'indicateur	Moyen mis en œuvre (communication, matériel...)				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année					2020	2021
Objectif						
Résultat			- €	- €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Nombre d'opérations				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 	 	 	 	
Résultat	 	 	0	0	0	0

Libellé de l'indicateur	Foyers inscrits				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 	 	 	 	
Résultat	 	 	0	0	0	0

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Foyers ayant suivi l'action jusqu'au bout				Unité de mesure	%
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 	 	 	 	
Résultat	 	 	 	 	 	

Indicateurs de déchets évités

Libellé de l'indicateur	Poids des déchets évités				Unité de mesure	T ou kg
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 	 	 	 	
Résultat	 	 	 	 	 	

A.5.2 : Lancer une campagne grand public anti-gaspi

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	39,2%	58,8%	37,2%	46,4%	0	0

Libellé de l'indicateur	Moyen mis en œuvre (communication, matériel...)				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	6 150,81 €	6 503,27 €	8 535,06 €	9 977,13 €	0	0

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Évènements organisés/participés				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	12	8	2	1	0	1

Libellé de l'indicateur	Articles et chroniques radio				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	46	22	4	49	15	30

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Sondage				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	NC	NC	NC	-	-	-

Libellé de l'indicateur	Personnes sensibilisées				Unité de mesure	nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	NC	NC	NC	24	0	70

ACTION A.6 : Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires

Flux concernés : les biodéchets

Contexte et enjeux pour le territoire

Les bio-déchets représentent une partie importante des ordures ménagères collectées. Les caractérisations d'ordures ménagères du SMITOM-LOMBRIC ont montré que la part de déchets fermentescibles est encore de 41 kg/habitant/an (2016) : déchets compostables et restes alimentaires.

Selon le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, la moyenne nationale du gaspillage alimentaire en restauration scolaire est située entre 70 et 150 grammes/personne/repas.

Descriptif de l'action

Lors du premier Programme Local de Prévention, le gaspillage alimentaire était l'une des thématiques principales. Aujourd'hui encore le SMITOM-LOMBRIC souhaite continuer dans cette démarche de sensibilisation des établissements scolaires.

L'action consiste à accompagner les établissements pour un diagnostic déchets et donner des astuces pour réduire le gaspillage, ainsi qu'animer des ateliers anti-gaspi.

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les élèves et le personnel de la restauration en matière de gaspillage alimentaire
- Convaincre les établissements d'adopter des gestes de prévention
- Sensibiliser les habitants à l'anti-gaspi

● **Objectifs quantitatifs :**

- Diminuer de 11 g/personne/repas le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser 50% des établissements du territoire
- Animer 4 ateliers/an

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Service communication du SMITOM-LOMBRIC, l'Éducation Nationale et les établissements scolaires

Evaluation

- Indicateurs d'activités :

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre d'animations réalisées
- Moyens matériels : livret prévention et kit d'accompagnement	
- Moyens financiers : livret prévention	

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement :
- Nombre de personnes sensibilisées	- Sondage
- Nombre d'écoles signataires de la convention anti-gaspi	
Indicateurs de flux de déchets évités :	
- Poids des déchets	

Indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat			1,2%	11,9%	0 %	5%

Libellé de l'indicateur	Budget				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat			- €	2 292,72 €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Établissements participants				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année					2020	2021
Objectif	/	/				
Résultat	/	/	1	0	0	1

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Élèves sensibilisés				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année					2020	2021
Objectif	/	/				
Résultat	/	/	400	0	0	250

Libellé de l'indicateur	Animations réalisées en établissement				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année					2020	2021
Objectif	/	/				
Résultat	/	/	1	0	0	4

ACTION A.7 : Mobiliser les grandes surfaces au problème du gaspillage alimentaire

Flux concernés : les biodéchets

Contexte et enjeux pour le territoire

Les hypermarchés souhaitent sensibiliser leur clientèle et l'ensemble de leur personnel au développement durable et à la gestion des déchets produits tout en profitant de la compétence acquise dans ce domaine par le SMITOM-LOMBRIC dont c'est l'activité essentielle.

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite profiter de l'important relais de communication offert par les hypermarchés, du fait du nombre d'habitants et de ménages qui fréquentent les magasins, pour diffuser une information et une formation vers le public client du magasin en matière de prévention qualitative et quantitative des déchets.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC par la signature d'une convention de partenariat propose au magasin deux types d'animations aux périodes clés d'acte d'achat. L'objectif est de proposer des actions « locales » et des actions « nationales », par exemple lors de la semaine du développement durable et de la SERD.

L'action consiste à mobiliser les grandes surfaces au problème du gaspillage alimentaire, en leur proposant de signer des conventions de partenariat.

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les habitants et le personnel à la réduction des déchets
- Inciter les clients des enseignes de la grande distribution à opter pour des produits générant moins de déchets et moins dangereux pour l'environnement ;
- Sensibiliser les habitants à l'anti-gaspi

● **Objectifs quantitatifs :**

- Conventionner avec 2 nouvelles grandes et moyennes surfaces de notre territoire/an

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Service communication du SMITOM-LOMBRIC, et les grandes surfaces

Evaluation

- Indicateurs d'activités :

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre de conventions signées
- Moyens matériels : véhicules	
- Moyens financiers : buffet de remerciements	

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement :
- Nombre de magasins partenaires	- Non mesurable
Indicateurs de flux de déchets évités :	
- Non mesurable	

Indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0,44%	0,12%	1,1%	3,6%	5%	1,1 %

Libellé de l'indicateur	Budget				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			- €	7 656,37 €	3 500 €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Conventions signées				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	4	0	0	0	0	0

Libellé de l'indicateur	Animations réalisées				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	5	1	2

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Magasins partenaires				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	4	4	5	4	1	2

Libellé de l'indicateur	Personnes sensibilisées				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	204	35	90

THÉMATIQUE B : Les déchets des partenaires

ACTION B.1 : Promouvoir la réduction des déchets dans les entreprises

Flux concernés : les déchets ménagers et assimilés

Contexte et enjeux pour le territoire

L'objectif de réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés prend en compte les déchets des entreprises.

Plus de 500 entreprises du territoire utilisent la collecte des déchets ménagers pour évacuer leurs propres déchets. Ces tonnages sont pris en compte dans les calculs d'atteinte des objectifs. Ainsi les entreprises constituent un gisement important et elles doivent être sensibilisées à la réduction des déchets.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite, notamment en lien avec la redevance spéciale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, proposer un guide à l'attention des entreprises sur les filières de recyclage mais également sur des actions pour réduire leurs déchets. Le SMITOM-LOMBRIC souhaite également accompagner les entreprises pour un diagnostic déchets.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets dans leur activité
- Valoriser auprès du grand public les gestes « pratiqués » par les commerçants, les artisans, les entreprises (articles dans le Lombric Mag, listing des établissements engagés par la Chambre de Commerces et d'Industries et la Chambre des Métiers de l'Artisanat)

- **Objectifs quantitatifs :**

- Amener les entreprises à s'engager concrètement sur certains gestes de prévention (en fonction de leur secteur d'activité - au moins trois gestes)
- Induire une réduction chez les particuliers
- Accompagner 50% des entreprises dans un diagnostic

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC et les entreprises

Evaluation

- Indicateurs d'activités :

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
Moyens humains : charge de travail	Nombre de guides
Moyens matériels : guide déchets entreprises	Nombre de diagnostics menés
Moyens financiers : guide déchets entreprises	

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement
- Nombre d'entreprises sensibilisées	- Non mesurable
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Non mesurable	

Indicateurs d'activités et d'impacts

B.1.1 : Éditer un guide déchets

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0%	0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Libellé de l'indicateur	Guide				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Guides diffusés				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	0	0	0

B.1.2 : Accompagner les entreprises pour un diagnostic déchets et donner des astuces pour réduire leurs déchets

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat				4,0%	5%	10%

Libellé de l'indicateur	Guide				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Guides diffusés				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

ACTION B.2 : Développer les relations entre les partenaires

Flux concernés : les déchets ménagers et assimilés

Contexte et enjeux pour le territoire

L'objectif de réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés prend en compte les déchets des entreprises.

Les entreprises et les administrations du territoire utilisent la collecte des déchets ménagers pour évacuer leurs propres déchets. Ces tonnages sont pris en compte dans les calculs d'atteinte des objectifs. Ainsi elles constituent un gisement important et elles doivent être sensibilisées à la réduction des déchets.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite développer les relations entre les partenaires notamment en matière de réduction des déchets. Le SMITOM-LOMBRIC souhaite :

- Lancer un groupe de travail "Ecologie industrielle et territoriale" en lien avec les partenaires institutionnels du territoire (Chambre de Commerces et d'Industries- CCI, Chambre des Métiers de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture)
- Promouvoir le site de la Bourse aux déchets (CCI Ile-de-France)
- Promouvoir et échanger les bonnes conduites via l'édition d'un deuxième cahier de l'éco-exemplarité

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Développer une dynamique de Prévention des Déchets au sein de chaque institution et entreprise
- Développer une dynamique de Prévention des Déchets à l'échelle départementale

● **Objectifs quantitatifs :**

- Impliquer toutes les institutions et entreprises dans l'élaboration et le suivi des actions de prévention lors de deux réunions/an

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC et les entreprises

Evaluation

- Indicateurs d'activités :

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
Moyens humains : charge de travail	Nombre de groupes de travail
Moyens matériels : salle de réunion, PC, vidéoprojecteur, actualités réseaux sociaux	Nombre d'articles et de chroniques radios
Moyens financiers : petit-déjeuner en fin d'année	Nombre de retours d'expériences

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement
- Nombre de personnes participant aux réunions	- Non mesurable
- Nombre d'entreprises sensibilisées	
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Non mesurable	

Indicateurs d'activités et d'impacts

B.2.1 : Lancer un groupe de travail « Ecologie Industrielle et Territoriale »

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Libellé de l'indicateur	Repas				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Nombre de réunion				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Nombre de participants				Unité de mesure	Nombre / réunion
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

B.2.2 : Promouvoir le site de la Bourse aux déchets (CCI Ile-de-France)

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat					5 %	10 %

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Articles et chroniques radio				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat				0	0	0

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Visites sur le site internet du lombric				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat				0	0	0

Libellé de l'indicateur	Entreprises sensibilisées				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat				0	0	9

B 2.3 . Promouvoir et échanger les bonnes conduites

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			5,6%	0,3%	0%	0%

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			6 950,00 €	1 870,00 €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Chroniques radio				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			4	0	0	0

Libellé de l'indicateur	Actualités réseaux sociaux				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			9	0	0	0

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Nombre de participants				Unité de mesure	Nombre / réunion
	2016	2017	2018	2019		
Année					2020	2021
Objectif	/	/	/			
Résultat	/	/	/	48	0	0

ACTION B.3 : Mobiliser les administrations

Flux concernés : les déchets ménagers et assimilés

Contexte et enjeux pour le territoire

L'objectif de réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés prend en compte les déchets des entreprises.

Les entreprises et les administrations du territoire utilisent la collecte des déchets ménagers pour évacuer leurs propres déchets. Ces tonnages sont pris en compte dans les calculs d'atteinte des objectifs. Ainsi elles constituent un gisement important et elles doivent être sensibilisées à la réduction des déchets.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite continuer à mobiliser les administrations. Ainsi le SMITOM-LOMBRIC envisage de :

- Éditer "Le cahier éco-exemplaire" n°2
- Communiquer sur les filières à Responsabilité Elargie du Producteur
- Dynamiser l'Eco-Lombric

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Développer une dynamique de Prévention des Déchets au sein de chaque institution
- Informer l'ensemble du personnel aux actions éco-exemplaire menées au sein de chaque service
- Suivre les actions de prévention votées lors des réunions Eco-Team.

● **Objectifs quantitatifs :**

- Faire participer toutes les communes du territoire
- Ajouter une page sur le site internet du lombric sur les filières à Responsabilité Elargie du Producteur et en informer toutes les communes
- Relancer 1 réunion/trimestre l'Eco- Lombric

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Service communication du SMITOM-LOMBRIC, les adhérents et les mairies

Evaluation

- Indicateurs d'activités :

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
Moyens humains : charge de travail	Nombre de cahier diffusés
Moyens matériels : cahier éco-exemplaire, Lombric Mag, actualités réseaux sociaux, Articles et chroniques radio, salle de réunion, PC, vidéoprojecteur	Nombre d'articles et de chroniques radios
Moyens financiers : budget Eco-Team, guide, Lombric Mag	Nombre d'actions menées
	Nombre de réunions

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement
- Nombre d'institutions participantes	- Proportion des agents à avoir une démarche éco-responsable
- Nombre d'entreprises sensibilisées	
- Personnel sensibilisés	
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Non mesurable	

Indicateurs d'activités et d'impacts

B.3.1 : Editer "Le cahier éco-exemplaire" n°2

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Libellé de l'indicateur	Guide				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Guides diffusés				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Nombre de collectivités participantes				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

B.3.2 : Communiquer sur les filières à Responsabilité Elargie du Producteur

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	%
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	33,7%	33,7%	33,7%	45,1%	5 %	10 %

Libellé de l'indicateur	Moyen mis en œuvre (communication, matériel...)				Unité de mesure	€
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	6 433,90 €	6 398,77 €	6 412,78 €	13 812,43 €	- €	11 444,10 €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Articles et chroniques radios				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	3	3	3	6	2	4

Libellé de l'indicateur	Actualités réseaux sociaux				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	3	5	3	3	3

B.3.3 : Dynamiser l'Eco-Lombric

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			0,0%	0,0%	0,0%	3 %

Libellé de l'indicateur	Budget Eco Team				Unité de mesure	€
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			€ -	€ -	€ -	€ -

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Réunions				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			0	0	1	3

Libellé de l'indicateur	Actions réalisées				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			0	0	0	2

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Personnel du SMITOM-LOMBRIC				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année					2020	2021
Objectif	 	 				
Résultat	 	 	0	0	0	7

Libellé de l'indicateur	Proportion des agents à avoir une démarche écoresponsable				Unité de mesure	%
	2016	2017	2018	2019		
Année					2020	2021
Objectif	 	 				
Résultat	 	 	0%	0%	0%	8 %

THÉMATIQUE C : Les déchets des partenaires

ACTION C.1 : Promouvoir le réemploi, le don et la réparation

Flux concernés : les déchets ménagers et assimilés

Contexte et enjeux pour le territoire

Avec l'ouverture de la Recyclerie depuis avril 2011, promouvoir le don et le réemploi est une des priorités du SMITOM-LOMBRIC. Dans cette optique, le SMITOM-LOMBRIC travaille avec la Chambre de Commerces et d'Industries et la Chambre des Métiers de l'Artisanat de Melun afin de promouvoir les artisans qui réparent et la réparation de manière plus globale.

Le réemploi, le don et la réparation a été la thématique de la Journée des Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC, sensibilisant 2 400 personnes.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite :

- Promouvoir l'annuaire du réemploi et de la réparation et les acteurs locaux
- Etudier la mise en place d'une plateforme d'échange entre les particuliers et professionnels
- Organiser un évènement sur le réemploi, le don et la réparation

Objectifs généraux de l'action

● Objectifs qualitatifs :

- Identifier les réparateurs présents sur le territoire
- Promouvoir les activités de réparation des artisans, commerçants locaux
- Faire connaître les métiers de la réparation auprès du grand public
- Sensibiliser le grand public aux bénéfices du réemploi et de la réparation

● Objectifs quantitatifs :

- Animer deux ateliers/an sur le réemploi, le don et la réparation
- Création d'une plateforme d'échanges en lien avec la Chambre de Commerces et d'Industries
- Organiser un évènement/an sur le réemploi, le don et la réparation

Partenaires mobilisés
ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC et les entreprises

Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre d'articles et chroniques radio
- Moyens matériels : actualités et réseaux sociaux, salle de réunion, PC, vidéo-projecteur, plateforme d'échange	- Nombre de visites sur la plateforme d'échange
- Moyens financiers : plateforme d'échange, évènement de la réparation	- Nombre d'évènements de la réparation

- **Indicateurs d'impact :**

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement
- Nombre de partenaires	- Sondage
- Nombre de personnes sensibilisées	
- Nombre de Commerçants et artisans participant à la plateforme	
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Poids des déchets réparés	

Indicateurs d'activités et d'impacts

C.1.1 : Promouvoir le réemploi, la réparation et les acteurs locaux

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	11,3%	33,9%	11,2%	0,3%	5%	5%

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	2 015,33 €	6 353,70 €	2 132,46 €	- €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Actualités réseaux sociaux				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	6	9	6	7		

Libellé de l'indicateur	Articles et chroniques radio				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	1	7	3	0	0	2

C.1.2 : Etudier la mise en place d'une plateforme d'échange entre les particuliers et professionnels

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	/	/	/	/	/
Résultat	/	/	/	/	/	/

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	/	/	/	/	/	/
Résultat	/	/	/	/	/	/

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Visites sur la plateforme				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 	 	 	 	
Résultat	 	 	 	 	 	

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Participants				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 				
Résultat	 	 				

C.1.3 : Organiser un évènement sur le réemploi, le don et la réparation

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 	 	 	 	
Résultat	 	12,1%	0%	1,6%	5%	5%

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 	 	 	 	
Résultat	 	2 089,56 €	- €	8 400,00 €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Journée de la réparation / animations				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 	 	 	 	
Résultat	 	1	0	5	0	4

Libellé de l'indicateur	Partenaires				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat		2	0	0	0	2

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Personnes venues/sensibilisées				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat		123	0	1000	0	140

Indicateurs de déchets évités

Libellé de l'indicateur	Objets réparés/troqués				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat		92	0	0	0	35

ACTION C.2 : Promouvoir les fournitures scolaires éco-responsables

Flux concernés : les déchets ménagers et assimilés

Contexte et enjeux pour le territoire

Depuis 2009, le SMITOM-LOMBRIC propose un projet pédagogique intitulé « réduction des déchets en milieu scolaire » pour les classes de CE1, CE2 et CM1.

Afin d'impliquer les familles et les écoliers dans cette démarche de réduction des déchets à la source, le SMITOM-LOMBRIC leur propose désormais d'appliquer la réduction des déchets lors des achats de fournitures scolaires. Le SMITOM-LOMBRIC a conçu un « kit fournitures éco-responsables » à disposition des enseignants pour mettre en place le dispositif.

Descriptif de l'action

Les différentes thématiques de sensibilisation (réduction et nocivité) :

- Achat des produits générant moins de déchets, produits rechargeables, produits ayant une durée de vie plus longue (règle en aluminium,...)
- Achat des produits éco-labélisés, ayant un impact réduit sur l'environnement
- Achat des produits sans substance nocive (correcteur à base d'eau, ...).
- En incitant à la réutilisation des anciennes fournitures

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les élèves, les parents et le corps enseignants aux fournitures scolaires écoresponsables
- Utiliser la thématique des fournitures scolaires écoresponsables comme « porte d'entrée » vers d'autres thématiques liées à la réduction des déchets (eau du robinet, gaspillage alimentaire, goûters « zéro déchet »...)

● **Objectifs quantitatifs :**

- Animer un atelier/an par grandes surfaces sur les fournitures scolaires éco-responsables
- Informer l'ensemble des écoles de l'existence du projet « fournitures scolaires écoresponsables »
- 10% des écoles adhèrent au projet « fournitures scolaires écoresponsables »

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC et les établissements scolaires

Evaluation

- Indicateurs d'activités :

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
Moyens humains : charge de travail	Nombre d'animations
Moyens matériels : guide et kit "fournitures scolaires éco-responsables"	Nombre d'articles et de chroniques radios
Moyens financiers : cartable éco-responsable	

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement
- Nombre d'écoles signataires de la convention	- Parents déclarant avoir acheté des fournitures scolaires éco-responsables (via un questionnaire)
- Nombre de personnes sensibilisés	
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Non mesurable	

Indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0,1%	0,0%	11,4%	11,4%	0 %	1,5 %

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	- €	- €	2 105,40 €	2 350,96 €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Articles, chroniques radio et réseaux sociaux				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	3	0	2	2	0	0

Libellé de l'indicateur	Animations en grande distribution				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	1	0	0	1

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Écoles signataires de la convention				Unité de mesure	Nb d'écoles
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	0	0	0

Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	NC	NC	NC	NC	NC	35

THÉMATIQUE D : Les déchets des déchèteries

ACTION D.1 : Promouvoir les déchèteries, via le guide

Flux concernés : les déchets ménagers et assimilés

Contexte et enjeux pour le territoire

Le SMITOM-LOMBRIC a 11 déchèteries sur son territoire. Elles sont le lieu des apports des ménages et de certaines entreprises.

L'objectif de réduire de 10% la production des déchets ménagers et assimilés prend en compte les déchets des déchèteries. Les administrés doivent donc être bien renseignés.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC a édité un guide sur l'utilisation des déchèteries. Le nouveau Programme Local de Prévention souhaite mettre en avant ce guide et le promouvoir auprès des administrés et de conseiller sur des actions de réduction afin de diminuer les apports.

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**
 - Sensibiliser le grand public en matière de tri et de réduction des déchets
- **Objectifs quantitatifs :**
 - Distribuer le guide des déchèteries à 80% des logements du territoire

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC et les Adhérents

Evaluation

- Indicateurs d'activités :

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
Moyens humains : charge de travail Moyens matériels : Lombric Mag Moyens financiers : refonte du site internet et Lombric Mag	Nombre d'articles et chroniques radio

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement
- Nombre de personnes ayant visitées la page dédiée	- Non mesurable
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Non mesurable	

Indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	45,2%	45,3%	45,2%	20,8%	1,5 %	1,5 %

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	14 667,15 €	12 657,71 €	12 834,00 €	4 258,22 €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Articles, chroniques radio et réseaux sociaux				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	7	8	4	3	0	0

ACTION D.2 : Sensibiliser sur les Déchets Diffus Spécifiques

Flux concernés : les déchets ménagers et assimilés

Contexte et enjeux pour le territoire

Le SMITOM-LOMBRIC mène de nombreuses animations sur les produits dangereux lors d'évènements locaux mais également dans les centres commerciaux, lors de la semaine du Développement Durable (en juin). La période est propice au compostage et les grandes surfaces mettent en rayon les produits attraités au jardinage. Un guide sur l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et des solutions alternatives (évitant l'utilisation de produits dangereux) et en dernier recours « appliquer le bon geste du tri » ; se déplacer en déchèterie (pour les produits dangereux, notamment) et sur les éco labels a été rédigé pour ces animations.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite toucher tous les publics :

- Organiser des animations sur les dangers des produits phytosanitaires et d'entretien
- Développer le projet de collecte des piles avec SCRELEC dans les établissements scolaires

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser les habitants à la prévention qualitative

● **Objectifs quantitatifs :**

- 50% de déchets dangereux à capter
- Collecter une tonne/an pour tous les établissements scolaires

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC, les grandes surfaces et les établissements scolaires

Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains : charge de travail - Moyens matériels : contenant et kit de communication - Moyens financiers : buffet de fin d'année, enrouleurs 	- Nombre d'animation sur la prévention qualitative

- **Indicateurs d'impact :**

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires - Nombre d'établissements scolaires - Nombre de personnes sensibilisées 	- Non mesurable
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Relevé des tonnages	

Indicateurs d'activités et d'impacts

D.2.1 : Organiser des animations sur les dangers des produits phytosanitaires et des produits d'entretien

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	22,6%	13,9%	0,1%	0,1%	0	0

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	4 447,98 €	2 134,63 €	- €	- €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Animations				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	3	0	0	0	0

Libellé de l'indicateur	Partenaires				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	4	4	5	0	0	0

Libellé de l'indicateur	Actualités				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	2	0	0

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Nombre de personnes sensibilisées				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	254	0	0	0	0

D.2.2 : Développer le projet de collecte des piles dans les établissements scolaires

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat		0,75%	30,5%	14,5%	10 %	10 %

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat		- €	9 338,48 €	3 290,96 €	1650 €	1650 €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Établissements participants				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			11	29	27	27

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Nombre d'élèves sensibilisées				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			2134	5117	4785	4980

Indicateurs de déchets évités

Libellé de l'indicateur	Déchets évités				Unité de mesure	kg
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat			1 488,37	3798,17	2 700,23	2 923,18

THÉMATIQUE E : Les performances du tri

ACTION E.1 : Développer les actions de terrain sur le tri

Flux concernés : les déchets ménagers

Contexte et enjeux pour le territoire

La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte a également fixé des objectifs de performances de tri. Le SMITOM-LOMBRIC, dans le cadre de son nouveau Programme Local de Prévention, a souhaité combiner les objectifs dans un unique programme.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite :

- Développer les actions de terrain, avec des animations et des ateliers
- Créer une communication grand public

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser le grand public en matière de tri et de réduction des déchets

● **Objectifs quantitatifs :**

- Proposer 4 ateliers sur le tri par an
- Relancer une campagne pour le grand public

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents, les bailleurs et les grandes distributions.

Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre d'animations réalisées
- Moyens matériels : guide du tri, salle de réunion, affiches du tri	- Nombre d'affiches posées
- Moyens financiers : formation	- Nombre d'articles et de chroniques radios
	- Nombre de formations des gardiens

- **Indicateurs d'impact :**

Indicateurs de participation		Indicateurs changement de comportement	
- Nombre de gardiens formés		- Sondage	
- Nombre de personnes sensibilisées			
Indicateurs de flux de déchets évités			
- Non mesurable			

Indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	7,1%	3,9%	9,7%	8,3%	10 %	15 %

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Animations réalisées				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	7	6	9	13	14	22

Libellé de l'indicateur	Établissements participants				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	11	8	11

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Personnes sensibilisées lors des animations				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	691	1298	1348	1364	346	544

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Déchets évités				Unité de mesure	kg
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif	 	 				
Résultat	 	 	0	920	0	0

ACTION E.2 : Sensibiliser les ménages sur le tri

Flux concernés : les déchets ménagers

Contexte et enjeux pour le territoire

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte a également fixé des objectifs de performances de tri. Le SMITOM-LOMBRIC, dans le cadre de son nouveau Programme Local de Prévention, a souhaité combiner les objectifs dans un unique programme.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite :

- Développer les actions de terrain, avec des animations et des ateliers
- Créer une communication grand public
- Former les gardiens des habitats collectifs

Objectifs généraux de l'action

● **Objectifs qualitatifs :**

- Sensibiliser le grand public en matière de tri et de réduction des déchets

● **Objectifs quantitatifs :**

- Proposer 4 ateliers sur le tri par an
- Relancer une campagne pour le grand public
- Former 75% des gardiens des habitats collectifs

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents, les bailleurs et les grandes distributions.

Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Nombre d'animations réalisées
- Moyens matériels : guide du tri, salle de réunion, affiches du tri	- Nombre d'affiches posées
- Moyens financiers : formation	- Nombre d'articles et de chroniques radios
	- Nombre de formations des gardiens

- **Indicateurs d'impact :**

Indicateurs de participation		Indicateurs changement de comportement	
-	Nombre de gardiens formés	-	Sondage
-	Nombre de personnes sensibilisées		
Indicateurs de flux de déchets évités			
-	Non mesurable		

Indicateurs d'activités et d'impacts

E.2.1 : Créer une communication grand public sur le tri

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat	34,2%	34,5%	11,7%	11,7%	0 %	0 %

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat	8 799,44 €	8 592,83 €	2 174,92 €	2 344,34 €	0 €	0 €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Articles, chroniques radios et réseaux sociaux				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat	14	26	15	15	5	20

E.2.2 : Former les gardiens des habitats collectifs au tri

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Objectif						
Résultat						

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	Partenaires de l'opération				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Personnes formées				Unité de mesure	Nombre
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat						

ACTION E.3 : Promouvoir le Stop Pub

Flux concernés : les déchets ménagers

Contexte et enjeux pour le territoire

Selon les résultats de l'opération « Foyers Témoins » réalisée par l'ADEME, l'autocollant stop pub apposé sur une boîte à lettres permet de réduire le poids des poubelles de 14 kg/hab/an.

Dans le cadre de son nouveau programme local de prévention, le SMITOM-LOMBRIC souhaite relancer le dispositif STOP PUB sur l'ensemble de son territoire, en s'appuyant sur une concertation des acteurs locaux concernés par la thématique.

Descriptif de l'action

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite relancer une campagne de distribution du STOP PUB

Objectifs généraux de l'action

- **Objectifs qualitatifs :**

- Optimiser la diffusion de STOP PUB
- Développer un dispositif de promotion du STOP PUB cohérent sur tout le territoire
- Elaborer une stratégie de promotion et de communication du STOP PUB.
- Impliquer l'ensemble des adhérents dans le dispositif STOP PUB.

- **Objectifs quantitatifs :**

- Doter 30% des boîtes aux lettres

Partenaires mobilisés

ADEME, Région Ile-de-France, Département, Services collecte et communication du SMITOM-LOMBRIC, les Adhérents et les maires

Evaluation

- **Indicateurs d'activités :**

Indicateurs de moyens	Indicateurs de réalisation
- Moyens humains : charge de travail	- Enquêtes terrains sur BAL équipées et résultat du sondage
- Moyens matériels : appareil photo, véhicule, camaro, compteur	
- Moyens financiers : Stop pub	

- Indicateurs d'impact :

Indicateurs de participation	Indicateurs changement de comportement
- Nombre de partenaires de l'opération	- Sondage : foyers ayant équipés la BAL suite à l'action du SMITOM-LOMBRIC
Indicateurs de flux de déchets évités	
- Poids des déchets évités	

Indicateurs d'activités et d'impacts

Indicateurs de moyens

Libellé de l'indicateur	Charge de travail				Unité de mesure	ETP
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0,03%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	10 %

Libellé de l'indicateur	Matériel et communication				Unité de mesure	€
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Indicateurs de réalisation

Libellé de l'indicateur	STOP Pub distribués				Unité de mesure	Nombre
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	660	319	695	72	10	622

Indicateurs de participation

Libellé de l'indicateur	Enquêtes terrains sur BAL équipées				Unité de mesure	% de BAL équipées
	2016	2017	2018	2019		
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	0	5,43 %	5,46 %

Indicateurs de déchets évités

Libellé de l'indicateur	Nb de BAL * quantité INS / BAL /An				Unité de mesure	kg/hab/an
Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif						
Résultat	0	0	0	0	15 500	16 962

10. CONCLUSION

Les objectifs de réduction réglementaires n'ont pas été atteints pour le PLPDMA 2016-2021. Il est essentiel de revoir les actions pour les orienter vers des actions plus impactantes en matière de prévention, recyclage et valorisation matière sur la période 2022-2027. La campagne de caractérisation (méthode MODECOM) se terminera en novembre 2021. Cette campagne nous permettra de déterminer avec précision la composition des ordures ménagères. Cette connaissance est essentielle pour renforcer et ajuster les actions de prévention et de communication auprès des usagers, mais aussi pour optimiser les équipements permettant une meilleure valorisation des déchets après collecte. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA sera activement associée à l'élaboration et au suivi du PLPDMA. Elle se doit d'être un véritable lieu de débat et d'échange de points de vue, à vocation prospective. Les perspectives pour le nouveau PLPDMA porteront notamment sur :

- les biodéchets et le développement du compostage
- la promotion du réemploi et de la réparation avec la création d'un tiers lieu
- la sensibilisation et l'accompagnement des gestes de prévention